

Contexte du projet PAIRE

Le Projet d'Appui Institutionnel à la Réforme du secteur de l'Éducation en Mauritanie (PAIRE) est mis en œuvre dans un contexte caractérisé à la fois par des enjeux forts et une réforme ambitieuse du système éducatif en cours

1. Un contexte sectoriel comportant de multiples enjeux

Un enjeu de cohérence pour secteur piloté par plusieurs acteurs

Le système éducatif mauritanien est actuellement administré, dans ses différentes composantes, par cinq départements ministériels distincts :

- le Ministère de l'Éducation nationale et de la Réforme du système éducatif (MENRSE) est en charge du pilotage des cycles primaires et secondaires ;
- le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) est en charge de la formation professionnelle initiale ;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) est en charge de l'enseignement supérieur ;
- le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) est en charge du cycle pré-primaire (pré-scolaire) ;
- le Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel (MAIEO) est en charge du secteur de l'Enseignement Originel, regroupant les établissements d'éducation confessionnelle islamique.

Cette segmentation est de nature à rendre plus complexe la gouvernance de cet ensemble qui constitue le système éducatif national, dont les performances sont inégales.

L'enjeu d'un accès équitable et inclusif à l'éducation

On estime à environ 6% la proportion des enfants qui ne reçoivent aucune éducation en Mauritanie. L'accès à l'éducation a été considérablement amélioré, et le taux brut de scolarisation (TBS) dépasse les 100% depuis 2021 (110% en 2023) au niveau fondamental. Le TBS ne dépasse cependant pas 50% au 1er cycle du secondaire.

L'une des particularités du système éducatif mauritanien est l'accès relativement tardif à l'enseignement formel, puisque les enfants fréquentent les établissements d'enseignement originel avant de rejoindre le système formel. Le pic de scolarisation est atteint autour de 10-11 ans et la population scolaire est maximale de 10 à 13 ans.

Le taux d'achèvement au fondamental reste modeste, à 61% en 2023, selon le MENRSE.

Les trois-quarts des abandons ont lieu au fondamental et la moitié d'entre eux à la fin de ce cycle, en raison notamment du nombre relativement faible d'écoles à cycle complet (42% en

2023) mais aussi en raison du niveau scolaire élevé exigé pour l'entrée au collège et de l'échec scolaire en général. Du côté de l'offre, les autres facteurs d'abandon sont le coût de la scolarisation et le manque ou l'éloignement de l'école.

La qualité de l'offre éducative, un défi majeur

La qualité de l'éducation, mesurée sur la base des niveaux de compétences en langue et en mathématiques des élèves scolarisés au cycle primaire, est relativement faible en Mauritanie. Les apprentissages des élèves de 4^e année du primaire, s'avèrent particulièrement faibles, alors même que les compétences évaluées sont assez basiques. Ainsi, seuls 35 % des élèves sont capables de lire une phrase simple en arabe et seulement 11 % comprennent ce qu'ils lisent. En français, ils sont seulement 3 % à savoir lire une phrase simple et 1 % à comprendre ce qu'ils lisent. En mathématiques, les additions à un chiffre sont réussies par près des deux tiers des élèves, mais celles à deux et à trois chiffres ne sont résolues que par un peu plus d'un tiers des élèves. Si environ la moitié des élèves arrivent à faire une soustraction à 1 chiffre, ils ne sont que 16 % à réussir à en faire une à 2 chiffres.

Les causes de ce faible niveau de qualité résident principalement dans :

- la faiblesse de l'encadrement ; le ratio élève/maître est de 57 en moyenne en milieu rural (où il peut atteindre 100) contre 41 en milieu urbain. A cela vient s'ajouter le fort taux d'absentéisme des enseignants (près de 25%) ;
- la faiblesse des compétences des enseignants : leur score moyen étant de 30/100 en langue française et de 39/100 en langue arabe ;
- enfin la très faible disponibilité des manuels ; 70% des classes rurales n'ont aucun manuel (le taux est de 62% en milieu urbain).

La gouvernance et la gestion du système éducatif

En termes de gouvernance et de gestion administrative du secteur éducatif de manière générale et des cycles fondamental et secondaire en particulier, un certain nombre de points de difficulté concernent le fonctionnement de la déconcentration (articulation entre niveau central et niveaux déconcentrés), la planification et le pilotage, la redevabilité, le suivi-évaluation ainsi que la gestion des ressources humaines. Notons que sur ce dernier point, la problématique de la formation continue des enseignants et celle de leur allocation dans les écoles (cette dernière n'étant pas corrélée au nombre d'élèves) constituent des sources de dysfonctionnement et de déficit de qualité.

La thématique du genre

La question du genre constitue une thématique qui, en Mauritanie comme ailleurs, requiert une attention particulière, même si certains aspects sont plus favorables qu'ailleurs. Dans les salles de classes de l'éducation de base, les données de la scolarisation (TBS) montrent que

les filles sont plus nombreuses que les garçons au niveau fondamental et qu'au 1er cycle du secondaire, le TBS des filles est de 55% (contre 46% pour les garçons). Cette situation est récente puisqu'elle prévaut depuis 2018 dans l'ensemble du niveau secondaire. En revanche, au sein du corps enseignant, la proportion de femmes apparaît particulièrement faible : elles représentent 33% des instituteurs, 12% des professeurs du secondaire et 7% des postes de direction d'établissements scolaires.

Le défi du multilinguisme et d'un système éducatif qui vise le plurilinguisme

La société mauritanienne est caractérisée par une importante diversité socio-culturelle et donc linguistique. Si la langue française est longtemps restée langue importante pour l'administration et l'enseignement, elle tend à être remplacée par la langue arabe, sans pour autant que les réformes qui se sont succédées ces dernières décennies ne parviennent à pérenniser des choix décisifs en la matière. Ajoutons que la volonté de promouvoir l'ensemble des langues nationales du pays et d'instaurer le plurilinguisme dans le système éducatif constitue un défi supplémentaire à relever pour ce dernier.

2. Une réforme ambitieuse du système éducatif inscrite dans la loi (2022-023)

Pour répondre à cette situation, une volonté politique forte s'est exprimée au plus haut niveau, en faveur de la qualité de l'éducation, notamment dans les écoles publiques, et pour s'attaquer aux problèmes que sont notamment le faible niveau d'apprentissage, la pénurie d'enseignants compétents, la faible efficacité dans l'utilisation des ressources (humaines et pédagogiques) et les lacunes dans la formation initiale comme dans la formation continue des enseignants.

Une réforme de l'Éducation nationale est engagée par le Président de la République qui comprend les jalons principaux suivants :

- La feuille de route de la Réforme du système éducatif, adoptée en février 2020 ;
- La 2ème phase du Plan national de développement du secteur éducatif (PNDSE II), achevée en 2019-2021 ;
- La Concertation nationale sur la Réforme du système éducatif organisée en novembre 2021 dont les conclusions ont été diffusées dans une synthèse générale intitulée « L'école que nous voulons » ;
- La loi d'orientation du secteur éducatif 2022-023 adoptée le 17 août 2022 ;
- L'élaboration de la lettre de politique du secteur de l'éducation et de la formation 2022-2032 et de la politique nationale enseignant 2023-2030
- Le lancement de la 3ème phase du PNDSE pour 2023-2030 (PNDES III), qui a été validé par le Conseil Ministériel du 18 octobre 2023.

En matière de qualité de l'offre éducative, la priorité sera accordée à la révision du continuum éducatif, des programmes et de la politique nationale linguistique en faveur d'une éducation multilingue renforçant l'enracinement culturel et la cohésion sociale.

Dans le domaine des RH, la mise en œuvre de la politique nationale enseignante 2023-2030 permettra : (i) le renforcement de la qualification des enseignants à travers l'amélioration du processus de recrutement et de formation (initiale et continue) et la mise en place d'un dispositif de suivi de la redevabilité des enseignants :

(ii) la revitalisation de la profession enseignante pour en assurer la qualité et la pertinence, (iii) la gestion rationnelle et efficiente des enseignants à travers la mise en place d'un mécanisme de valorisation des acquis d'expérience et de formation et l'instauration d'un climat de travail propice dans les établissements scolaires.

De nouvelles instances ont été instituées récemment, en vertu de la loi d'orientation, afin d'appuyer la mise en œuvre de la réforme : l'Institut de la promotion et de l'enseignement des langues nationales (IPELAN), le comité national des curricula et le comité national de la réforme de l'éducation. Le Haut Conseil de l'Éducation (HCE), institution indépendante et consultative créée en 2022, vient s'ajouter au paysage éducatif en assurant le rôle de conseil à la conception, à la coordination et à l'évaluation des politiques de l'éducation. D'autres instances et textes restent encore à mettre en place comme l'autorité nationale d'évaluation et du contrôle de la qualité de l'enseignement de base et du secondaire, l'institution d'évaluation du rendement du système scolaire, le statut des établissements scolaires, les textes régissant la profession enseignante, le cadre d'organisation de l'enseignement privé, etc.

A une échelle opérationnelle, le PNDSE III devra traduire les orientations politiques, organisationnelles et pédagogiques de la loi d'orientation en s'articulant autour de trois axes stratégiques : 1) la promotion d'un accès universel, équitable et inclusif à l'éducation, 2) le renforcement de la qualité et de la pertinence de l'offre éducative et 3) Amélioration de la gestion et de la gouvernance du système.

L'axe « Qualité » portera sur les éléments prioritaires suivants : la mise en œuvre de la loi d'orientation (en particulier en ce qui concerne la promotion et la consolidation des langues d'enseignement), le renforcement de la qualité de la formation initiale et continue des enseignants, la rénovation des méthodes d'apprentissage et l'amélioration de la qualité et la distribution d'outils pédagogiques et enfin, la mise en place de bonnes conditions sanitaires en milieu scolaire et le développement de l'esprit de citoyenneté, à travers notamment des activités culturelles et sportives.